



Rê-Atoum-Khepri, Tombe du pharaon **Sethi II**, Thèbes, Vallée des Rois, Nouvel Empire

□ Un système africain du monde : l'Égypte ancienne

Yoporeka SOMET

An African world system: Ancient Egypt

Il s'agit ici du texte de présentation de sa thèse de doctorat dans la spécialité égyptologie, par l'auteur, **Yoporeka Somet**. Cette thèse, intitulée « *L'Égypte ancienne : un système africain du monde* », a été soutenue le 29 octobre 2016 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Le jury de thèse était composé de : Prof. Aboubacry Moussa Lam, UCAD¹ (Directeur de thèse), Prof. Babacar Sall, UCAD (rapporteur), Babacar Buuba Diop, UCAD (rapporteur et président du jury), Dr. Aminata Sackho-Autissier Musée du Louvre, Paris (examinatrice), Prof. Dr. Hartwig Altenmüller, Universität Hamburg (rapporteur) et Prof. Stephen Quirke, University College, London (rapporteur).

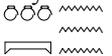
Résumé : *Ce travail examine tour à tour les principales idées de la cosmogonie de l'Égypte ancienne et s'efforce de comprendre leur impact sur l'organisation sociale et les institutions, ainsi que la conception de la mort et la possibilité d'une vie après la mort, chez ce peuple. Il en ressort qu'une cohérence interne sous-tend la vision du monde des Égyptiens anciens, depuis la naissance de l'univers, l'organisation de la société et les institutions qui en découlent, ainsi que la manière dont la mort était perçue. Nous sommes dès lors en présence d'un système du monde, organisé autour de la notion centrale de **Maât**, entendue à la fois comme équilibre cosmique, ordre social juste et promesse d'éternité. A l'image de la société qu'il organise, ce système est authentiquement africain, comme en témoigne encore, en divers domaines, le monde africain contemporain, malgré sa profonde déstructuration. Enfin, sa cohérence et son équilibre interne -**Maât** - dont Pharaon reste le meilleur garant, sont peut-être ce qui explique la stabilité et la longévité du régime politique égyptien, dans le monde ancien.*

Abstract: Ancient Egypt: An African World System – *This thesis examines a set of linked concepts in ancient Egyptian cosmogony, with a view to clarifying their impact on the organizational and institutional options of that society, on its conceptualization of death, and on its speculations about the afterlife. One emerging conclusion is that the worldview of the ancient Egyptian people—a comprehensive system of concepts ranging from the origin of the universe, the organization of society, through the generation of institutions, all the way to a systematic conceptualization of death—was held together by a central, systemic concept, **Maât**. As an organizational concept, **Maât** operated on several simultaneous levels: it ensured the overall balance of the universe; it guaranteed a just social order in the existing world; and it offered a promise of eternal life in the hereafter. This worldview, like the society whose organization it was designed to undergird, was, on the evidence, African, as any accurate observation of contemporary Africa in its multifaceted reality may attest, despite the profound disarticulation of African society over the course of post-pharaonic history. The study ends on a reasoned surmise: possibly, the explanation for the exceptional stability and longevity, among all regimes in antiquity, of the ancient Egyptian political regime, was this internal balance—**Maât**, of which the institution of Pharaonic power long remained the optimal surety.*

¹ UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

s'enracine dans la longue tradition multimillénaire du continent. En cela, je m'inscris, bien évidemment, dans la lignée de l'école africaine d'égyptologie ouverte par les travaux de Cheikh Anta Diop, un savant exceptionnel dont l'université de Dakar s'honore de porter le nom, mais dont l'œuvre multidimensionnelle demeure encore malheureusement assez mal connue en Afrique même.

Pour donner sens et contenu aux deux idées fortes qui sous-tendent ma thèse, il m'a semblé nécessaire de commencer par une relecture des différentes cosmogonies égyptiennes, à travers leurs textes principaux, toutes les fois que cela était possible. Je passe ainsi en revue, dans la première partie du travail, les textes cosmogoniques des écoles héliopolitaine, hermopolitaine, memphite et thébaine. Les plus anciens de ces textes remontent à l'époque des pyramides, à l'Ancien Empire donc, et ont pu évoluer, mille ans après, au Nouvel Empire. Or que nous disent ces textes sur l'origine de l'univers et l'avènement du monde ?

D'une manière générale, il y est affirmé qu'à l'origine, il y n'avait rien d'autre qu'une masse d'eau informe et abyssale appelée le **Noun** :  ; ce mot est parfois curieusement écrit en hiéroglyphique avec le déterminatif du dieu (signe A41), comme s'il s'agissait précisément d'une divinité : . Donc, selon que l'on considère le **Noun** comme une matière primordiale ou comme une divinité, on pourra aboutir à deux interprétations opposées (matérialiste ou idéaliste) de l'origine de l'univers. J'ai personnellement opté pour la première hypothèse, qui considère que le **Noun** est bien une matière primordiale et non un esprit supérieur, mais que cependant, cette matière primordiale grouillait déjà de toutes les potentialités, à l'image des dieux, dont il est par ailleurs affirmé que c'est le **Noun** qui en est le père (chapitre 17 du *Livre des Morts*). Autrement dit, les dieux même doivent leur existence au **Noun**. Ce qui signifie en clair qu'ils n'existent pas toute éternité. De fait, le premier existant à jaillir du **Noun** est, selon les versions, tantôt considéré comme une « *butte primordiale* », un « *tertre primordial* » ou encore une « *terre qui émerge* » et sur lequel prendra appui la toute première conscience sortie du **Noun**, et qui est le démiurge, prenant la forme de **Rê**, **Ptah**, **Nefertoum** ou encore Amon, selon les écoles. Qu'il soit **Rê**, **Ptah**, **Nefertoum** ou encore **Amon**, c'est le démiurge qui va être à l'origine de l'existence de tous les autres existants.

Cette problématique de l'eau comme élément premier existe aussi dans la cosmogonie et la philosophie grecques, notamment chez les présocratiques, et en particulier chez Thalès dont le séjour en Égypte est attesté (cf. **Diogène Laërce**²). Mais elle existe aussi dans de nombreuses cosmogonies africaines, comme celle des Dogon (*Nommo*), des Baoulé (*Tano*), des Bambara (*Sanji*), ou encore des Nuers (*Deng*) et Dinkas, etc.

Par exemple, tout comme dans la cosmogonie hermopolitaine qui affirme que quatre couples de divinités ont émergé du **Noun** et sont à l'origine de tous les autres existants (c'est l'*Ogdoade hermopolitaine*), chez les Dogon, quatre couples de génies primordiaux émergeant du **Nommo** sont également à l'origine de l'univers et des êtres qui le peuplent. Ce peuple considère donc les huit génies primordiaux comme étant ses ancêtres tutélaires, qui sont aussi ceux des autres existants.

Dans la cosmogonie héliopolitaine, tous les existants sont, de même, considérés comme des *manifestations de Rê*, en égyptien *hprw nw R^c*. Ainsi, non seulement les divinités, mais

² Diogène Laërce, *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, Paris, GF, 1965, vol. , p. 51-59.

aussi les êtres humains, les animaux, les végétaux, les minéraux, etc., sont des « manifestations de Rê » car ils procèdent tous du démiurge. À ce titre, ils appartiennent à la même grande famille. On peut voir ici, l'origine lointaine du totémisme africain, ainsi que ce qu'on a appelé l'animisme ou encore le vitalisme, et qui affirme que tout dans la nature est doté de vie. On peut comprendre aussi par-là que les êtres humains (*rmṯ* en égyptien) dont il est dit, par ailleurs, qu'ils sont issus des larmes (*rmyt*) de **Rê** possèdent une part de divinité. Le paragraphe 1130 des *Textes des Sarcophages* affirme explicitement cette idée : : *iw rmṯ m rmyt n(t) irt.i*. Ce qui signifie : « les hommes proviennent des larmes de mon œil ». Ce qui veut bien dire que tous les êtres humains ont en eux quelque chose de divin, qui ne saurait périr. On peut donc en conclure à l'affirmation de l'immortalité de l'âme, avec comme corolaire la possibilité d'une vie *post-mortem*. Cela permet de comprendre par suite pourquoi l'homme égyptien mettra autant de soins à se préparer pour l'au-delà.

Dans le même texte, on lit encore que **Rê** a fait chaque homme égal et/ou semblable à son camarade : : *iw ir.n.i s nb mi snw.f* : « j'ai fait chaque homme égal à son prochain ». Nous avons ici la toute première affirmation de l'égalité entre les hommes, idée qui était déjà sous-jacente dans la phrase précédemment citée, à savoir que les êtres humains sont issus des larmes du dieu. Si ma lecture est correcte, alors cette affirmation est aussi la preuve que les anciens Égyptiens avaient une haute idée de l'universel, ainsi que des valeurs qui y sont attachées. Ils ont, les tout premiers, défendu l'idée que la vie humaine est sacrée, comme en témoigne l'attitude du magicien **Djédi** face au puissant roi **Chéops**, dans le *Papyrus Westcar*. A pharaon qui lui demandait de trancher la tête d'un homme, puis de la réajuster par un tour de magie, **Djédi** refuse et s'en explique : « Non, vraiment, Souverain, VFS³, mon seigneur : vois, il n'est pas permis de faire pareille chose au troupeau noble » (c'est-à-dire, aux êtres humains) !...

Le texte hiéroglyphique⁴ énonce en effet très clairement ce refus ainsi que la principale raison qui la motive :

n is n rmṯ ity ḥw wḏ3 snb nb.i

Non, vraiment ! Pas les hommes, Souverain, Vie, Force, Santé, mon Seigneur

mk n wḏ.tw irt mnt iry n ʔ ḥwt špst

Vois, il n'est pas permis de faire pareille chose au troupeau noble !

Une fois l'univers constitué et organisé par l'action du démiurge, la hantise de l'homme égyptien sera que celui-ci puisse retomber dans l'état d'inorganisation propre au **Noun**. Au contraire, l'univers créé doit rester en équilibre et rien ne doit venir perturber ce premier ordre établi. C'est pour cela qu'un personnage hors norme est appelé à veiller au maintien et à la sauvegarde de l'ordre et de l'équilibre du monde. Or cet équilibre, qui est d'abord cosmique, avant d'être social et même eschatologique, les Égyptiens l'ont appelé **Maât**. Et le personnage chargé de veiller sur **Maât** n'est autre que *pharaon*, considéré comme le propre fils de Rê. Un texte du Nouvel Empire, dont l'inspiration est sans doute plus

³ pour "Vie, Force, Santé" : "Ankh, Oudja, Seneb" en égyptien ancien.

⁴ A. M. Blackman, *The Story of King Kheops and the Magicians*, J. V. Books, 1988, p. 10

ancienne dit à son sujet : « *Rê a installé le roi sur la terre des vivants à jamais et de toute éternité, de sorte qu'il juge les hommes et satisfasse les dieux, qu'il réalise **Maât** et anéantisse Isefet* ». Voici comment s'explique l'origine de la royauté divine égyptienne qui est aussi à proprement parler une invention africaine, comme nous l'avons montré à travers l'exemple du *Morho-Naba*.

Après ces explications, qui, je l'espère, font apparaître non seulement la cohérence du système de pensée de l'Égypte ancienne, mais aussi la pertinence de ma propre démarche théorique, je voudrais, à présent, aborder quelques-uns des points saillants de ce système du monde dont j'ai traité dans la deuxième et troisième partie du travail.

J'ai parlé tantôt de la figure centrale de pharaon, fils de **Rê**, roi protecteur de *Kemet* et garant de la **Maât**. C'est une figure à la fois complexe, très ancienne historiquement (les tout premiers rois connus, avant **Narmer**, tel le roi Scorpion, remontent au milieu du IV^e millénaire), mais qui demeure étonnamment moderne. Je veux dire par là que le discours politique (ou idéologique) élaboré autour du personnage de pharaon pourrait être repris aujourd'hui, mot pour mot, par n'importe quelle royauté contemporaine, africaine ou non. Je ne peux mieux faire que de renvoyer à la comparaison faite avec le *Morho-Naba* (je rappelle que le titre de *Morho-Naba* signifie littéralement « *Roi de l'univers* », titre également porté par pharaon), mais aussi avec les rois Akan, en particulier le roi de Kumasi. Qu'il suffise de rappeler une expression, en langue *moore*, par laquelle le *Morho-Naba* est généralement annoncé. Il est dit à son sujet, lorsqu'il apparaît, au petit matin : « *Wend pous yam* » ! Ce qui signifie aussi bien « *Dieu se montre à vous* », que « *le Soleil vous salue* » ! Les Ashantis du Ghana disent de même de leur roi : « *Ohene yè awia* », ce qui signifie : « *le Roi est le Soleil* ». Sur la royauté divine chez les Ashantis, je renvoie à l'étude très documentée d'**Eva Meyerowitz** : « *The Divine Kingship in Ghana and Ancient Egypt* » (1960).

Outre leur caractère divin, ou précisément à cause de cela, un autre point commun rapproche les trois royautés, *ashanti*, *moaga* et *pharaonique* : c'est le thème de la « *solarisation du pouvoir* », le thème du « *roi-soleil* ». **Djeser**, roi de la III^{ème} dynastie et propriétaire de la première pyramide jamais construite en pierre taillée, est, à notre connaissance, le tout premier roi à intégrer dans sa titulature cette identification à l'astre solaire, se faisant appeler (de son nom d'Horus d'or) **R^c-nwb** (*Ra-noub*) « *Soleil d'or* », et **ntry-ht** (*Netchery-khet*) « *Celui au corps divin* » (son nom de *nbty*). Il rappelait ainsi que le roi n'est pas un homme comme les autres. Idée qui a trouvé un écho lointain dans la poésie dynastique rwandaise, rapportée par **Alexis Kagamé** en ces termes : « *le Roi n'est pas un homme... Celui-là cesse d'être un homme qui devient roi ! Le Roi c'est lui Dieu. Et il domine sur les hommes...* » (cf. *La philosophie bantu-rwandaise de l'être* (1965), p. 15). Ces deux idées mises en perspective suffisent à rendre compte de la théorie moderne des deux corps du roi, encore appelée théorie de la *gémellité royale*, développée notamment par l'historien **Ernst Kantorowicz**, lequel en attribue l'origine –à tort– à la théologie politique du Moyen-Âge et *in fine*, à la figure du **Christ**, à la fois homme et dieu. Alors que, comme nous l'avons suggéré, c'est à la royauté égyptienne que se rattache cette conception « *des deux corps du roi* ».

Je voudrais maintenant, après cette présentation de la figure exceptionnelle de pharaon, examiner la question de savoir comment un tel personnage, qui n'est pas précisément un homme comme les autres, peut-il être le garant de l'ordre et de l'équilibre de la société, en veillant sur ce qui en fait le socle, à savoir la **Maât** ? Pour ce faire, il m'a paru nécessaire d'examiner quelques-unes des institutions directement liées au pouvoir royal, comme l'écriture, la justice et les tribunaux, mais aussi ce que devait être le quotidien de l'homme

égyptien ordinaire, qu'il soit paysan ou ouvrier. J'ai procédé ainsi, à la manière de quelqu'un qui voudrait vérifier, de nos jours, le contenu de la démocratie dans un pays donné, et qui, pour cela, irait plutôt visiter les écoles, les hôpitaux, les tribunaux et les prisons du pays concerné, au lieu de seulement discuter de ces questions avec les dirigeants dudit pays.

J'ai ainsi passé successivement en revue la place et le rôle de l'écriture, ainsi que celle du scribe, dans l'administration et la gestion de l'État. Le corps prestigieux des scribes semble avoir été ouvert à tous, sans discrimination fondée sur l'origine sociale, comme le montre la *Satire des Métiers*, (un texte datant de la fin de l'Ancien Empire (-2100) et faisant l'éloge de la fonction de scribe), où un homme du peuple conduit son enfant à l'école des Lettres. Chemin faisant, il prodigue ce conseil à son fils, qui témoigne de l'importance alors accordée à l'écriture, à cette époque lointaine : « *je voudrai faire en sorte que tu aimes les livres plus que ta mère. Je voudrai faire que leur beauté pénètre dans ta tête. Car cela est plus important que tout autre métier. Rien de tel n'existe sur terre !* ». S'agissant maintenant de l'origine de l'écriture hiéroglyphique, il est depuis admis qu'elle est une invention autochtone, et non le résultat d'emprunts faits à la Mésopotamie. **Jean Vercoutter** précise qu'elle a une « *origine purement nilotique, voire « thébaine »* » (*L'Égypte et la vallée du Nil*, tome 1, p. 172) et que son élaboration est antérieure à -3500. Ces affirmations ont été corroborées par les découvertes de **Günter Dreyer**, en Haute Égypte, à la fin des années 80.

J'examine aussi, dans la même perspective, la condition du travailleur manuel à partir d'un document du Nouvel Empire (vers-1240), ainsi que le fonctionnement de la justice et des tribunaux, à partir de deux autres textes datant respectivement du début du Moyen Empire (vers -2000) et du milieu du Nouvel Empire (vers -1194).

S'agissant des conditions de travail des ouvriers des tombes royales au Nouvel Empire, nous savons qu'ils bénéficiaient d'un traitement qui n'a absolument rien à voir avec la condition servile. Un document mis à jour par **Jaroslav Černý** à Deir el-Médineh –et que nous avons appelé l'*Ostrakon du Chantier*– montre que les ouvriers bénéficiaient d'un traitement et d'une protection sociale qui pourraient, par certains côtés, soutenir la comparaison avec les conditions de travail de notre monde contemporain. Ils bénéficiaient par exemple de congés payés et d'autorisations d'absence pour divers motifs (maladie d'un parent, visite chez le médecin, décès d'un proche, mission, formation, congé, culte au dieu, etc.). Selon une étude américaine (menée par l'*Université de Stanford*), le village des artisans de Deir el-Médineh a expérimenté le tout premier système de santé publique connu : « *the earliest documented governmental health care plan* ». Ce sont pourtant ces ouvriers-là qui furent à l'origine de la toute première grève de l'histoire du travail, sous **Ramsès III** (vers -1154). Ils avaient, en effet, arrêté le travail pour protester contre les retards dans la livraison de leurs rations alimentaires...

Quant à la justice et à la manière dont elle traitait le cas des ouvriers et des gens du commun, plusieurs témoignages écrits amènent à penser que chacun pouvait faire entendre sa cause devant les tribunaux. On sait par ailleurs qu'il était recommandé au vizir chargé de rendre la justice au nom du pharaon, d'accueillir tout plaignant, quel qu'il soit, avec bienveillance : « *Vois, on a coutume de dire : un plaignant aime mieux qu'on prête attention à sa parole plus encore que de satisfaire sa plainte* ». Ce conseil est l'une des instructions données à **Rekhemirê** (vizir sous **Thoutmosis III** et **Aménophis II**) au moment de sa prise de fonction⁵.

⁵ Kurt Sethe, *Urkunden den 18. Dynastie*, IV, 1086-1091.



Vois, on a coutume de dire :

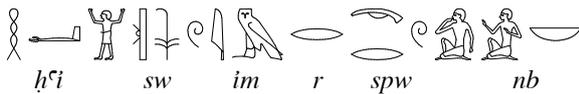


un plaignant préfère qu'on prête attention à sa parole plus encore que de satisfaire sa plainte

Or, on retrouve ce même conseil, presque mot pour mot, dans *l'Enseignement de Ptahhotep*⁶, vizir sous **Djedkarê-Isesi**, à l'Ancien Empire, soit un millénaire auparavant : « Un plaignant préfère qu'on prête attention à ses déclarations plus encore que d'accomplir ce au sujet de quoi il est venu. Il se réjouit de cela plus que tout autre plaignant ».



Un plaignant préfère qu'on prête attention à ses déclarations plus que d'accomplir ce au sujet de quoi il est venu.



Il se réjouit de cela plus que tout autre plaignant.

Et justement un beau texte du début du Moyen Empire, que j'ai intitulé les « *Les Complaintes du Paysan* » permet de vérifier l'attachement de l'homme égyptien à ce principe, en se plaçant précisément dans la peau du plaignant. En effet, un homme du peuple a vu ses biens dérobés par un fonctionnaire indélicat alors qu'il traversait le territoire de celui-ci avec ses ânes chargés de diverses marchandises à troquer en ville. Il se rend alors chez le grand intendant du domaine pour porter plainte. Or ce magistrat, au lieu d'appliquer le principe de la bienveillance, fait la sourde oreille en laissant l'affaire traîner en longueur. C'est qu'il avait auparavant informé pharaon du cas de ce paysan au beau parler et que le roi l'avait instruit de faire diversion afin de recueillir d'autres belles plaidoiries. Cela a donné, *in fine*, un des rares discours sur la **Maât**, tenu non pas du sommet, mais de la base même de la société égyptienne.

Enfin, le dernier texte sur la justice concerne le procès d'une dame accusée du vol d'un outil, toujours dans le village des artisans, à l'époque du pharaon **Séthy II** (vers -1194). Un ouvrier s'est présenté au tribunal et a accusé la dame **Hérya** d'avoir volé l'outil qu'il avait caché dans sa maison. Cet ouvrier a précisé avoir reçu le témoignage d'une voisine qui accuse formellement la dame **Hérya** du vol. Aussitôt convoquée devant les juges, celle-ci nie avoir commis le vol. Pour prouver son innocence, elle va jusqu'à jurer en faisant le

⁶ Zbynek Zaba, *Les Maximes de Ptahhotep*, éditions de l'Académie Tchécoslovaque des Sciences de Prague, 1956, ligne 268-270

grand serment de pharaon. Le tribunal ordonne alors une perquisition du domicile de l'accusée (en sa présence), à l'issue de laquelle l'outil volé est retrouvé chez elle, en même temps qu'un objet appartenant au temple local. C'est alors que, preuve main, le tribunal déclare la dame **Hérya** « *grandement coupable* », ajoutant qu'elle « *mérite la mort* », mais que c'est au vizir de décider si la sentence doit être appliquée. Nous n'avons pas la preuve qu'elle a été exécutée, la peine de mort étant restée exceptionnelle, comme dans les cas de régicide. On aura toutefois remarqué qu'ici, l'accusée ne bénéficie point de l'assistance d'un avocat -que la justice égyptienne semble avoir ignoré- mais qu'elle défend elle-même sa cause, exactement comme cela se fait devant le tribunal d'Osiris. On remarquera enfin que cette dame n'a pas été torturée pour obtenir des aveux...

Tous ces exemples témoignent de l'attachement à la **Maât** qui est non seulement le socle de la société égyptienne, mais aussi la promesse d'une vie dans l'au-delà, auquel aspirait tout Égyptien, quelle que fut sa condition.

La troisième partie du travail porte ainsi sur la mort et la vie dans l'au-delà. Dans cette dernière partie, je mets en parallèle la conception de la mort chez les Égyptiens avec celle des Mésopotamiens à travers l'épopée de **Gilgamesh** d'une part, et d'autre part avec celle des peuples africains actuels, à travers l'exemple des **Dagara** (un peuple à cheval entre le Burkina Faso et le Ghana). S'agissant de l'idée d'un tribunal pour juger les morts, j'ai étendu la comparaison, au-delà du monde assyro-babylonien, au christianisme, à l'Iran préislamique ainsi qu'à l'islam, afin de faire voir la portée et l'influence des idées égyptiennes dans le monde ancien. Personne ne conteste, en l'occurrence, les influences égyptiennes dans la *Bible*, ni dans le *Coran*.

Je voudrais donc, pour finir, me livrer à l'analyse comparée des rites funéraires chez les Égyptiens et chez les **Dagara** pour montrer que de telles idées ne sont pas mortes avec la fin de la civilisation égyptienne.

La conception égyptienne de la mort, non comme une fin en soi, mais comme un passage vers une vie éternelle se trouve aussi chez les **Dagara**. D'une personne qui vient de mourir, les **Dagara** disent qu'elle est « *retournée* » chez elle : *ɔ tola, ɔ leba*. De même, comme en Égypte ancienne, le pays où est censée retourner cette personne après sa mort, le pays des Ancêtres, est séparé du monde des vivants par une étendue d'eau que le défunt doit traverser à bord d'une pirogue. **Jack Goody**, un anthropologue Anglais qui s'est intéressé à cette question, a décrit ainsi qu'il suit, la localisation de ce pays, chez les **Dagara** :

« *The land of the Dead lies to the west, the direction of the setting sun, and on his journey there the spirit arrives at a river, which is crossed by a ferry. It is for this crossing that friends provide the fare of twenty cowries at the time when speeches are made to the dead body. [...] Furthermore, it is generally acknowledged that the passage of the River of Death is an ordeal that not only tests but also punishes wrongdoers, excluding certain sorts of sinners from the Land of Ancestral Spirits (kpime tiung), the Country of God (Na'angmin tiung)* »⁷.

On retrouve cette même tradition, qui consiste à payer une certaine somme d'argent pour effectuer la traversée du fleuve vers le pays des morts, chez les **Baluba** du Congo, en Afrique centrale. **Alexis Kagamé** rapporte la tradition suivante :

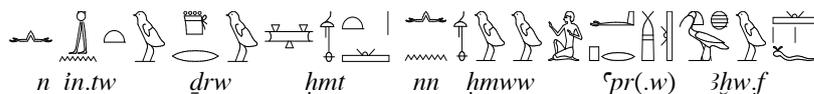
⁷ Jack Goody, *Death, Property and the Ancestors. A study of the mortuary customs of the LoDagaa of West Africa*, London, Tavistock Publications, 1962, p. 371.

« Nos Baluba disent que l'âme (*mûya*) de l'homme, s'en va dès le décès au séjour des morts ; le voyage est long, plus long qu'aucun voyage fait ici-bas ; le voyageur doit payer le prix du passage au nautonnier qui lui fera traverser le grand fleuve qui sépare la terre du *Kalunga* (c'est pour cela qu'on met des perles dans la bouche du cadavre)... »⁸.

Plusieurs points de similitude existent, de même, dans le port du deuil : chez les *Dagara*, les deuilants sont reconnaissables au fait qu'ils sont généralement badigeonnés de kaolin ou de cendre blanche. Les deuilantes en particulier ont la poitrine découverte, le sein nu. Lors des pleurs, elles peuvent lever les deux bras au ciel, les poser sur la tête ou encore les croiser sur la nuque, etc., comme les Égyptiennes en deuil...

Jusqu'à l'enterrement et même parfois après, les funérailles *dagara* sont rythmées de musique, de chants et de danses, également comme en Égypte ancienne, en l'occurrence, dans le récit de *Sinouhé*. Enfin, lorsque le défunt arrive au pays des Ancêtres, après avoir parcouru un long trajet semé d'embûches, il est d'abord questionné sur ce qu'il a accompli ici-bas, avant d'être admis ou non à demeurer dans le repos éternel, auprès des ancêtres.

Monsieur le président, Madame et messieurs les professeurs, ce sont là quelques-uns des points traités dans ce travail de recherche, que j'ai effectué dans des conditions parfois difficiles, mais aussi souvent exaltantes et qui m'a beaucoup apporté humainement et intellectuellement. Je n'ai cependant pas pu aborder toutes les problématiques que j'aurais souhaité traiter, notamment la place de la femme, la culture matérielle et en particulier la production artistique. Toutefois, j'ai bon espoir que ces questions soient prises en compte un jour prochain par d'autres chercheurs, à l'intérieur du cadre théorique que j'ai essayé de définir. Quant à moi, après ce tour d'horizon, je crois, en toute honnêteté, pouvoir reprendre à mon compte la vieille maxime du vizir **Ptahhotep** selon laquelle⁹ :



« On n'atteint jamais les limites de l'art et aucun artiste n'acquiert la plénitude de son art »

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Dakar, 29 Octobre 2016.

□ L'auteur

Yoporeka SOMET a fait ses études supérieures à l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso), puis à l'Université de Strasbourg (France) où il a obtenu une Licence en Sociologie et un Doctorat en Philosophie. Il y a également suivi un enseignement d'égyptologie. Il a soutenu le 29 octobre 2016 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, une Thèse de doctorat dans la spécialité Égyptologie, intitulée « *L'Égypte ancienne : un système africain du monde* ». Il est l'auteur du livre *L'Afrique dans la philosophie – Introduction à la philosophie africaine pharaonique*, d'un manuel intitulé *Cours d'initiation à la langue égyptienne pharaonique* ainsi que de l'ouvrage intitulé *L'Égyptien ancien par les textes* (Paris, Khepera, 2013). **Publications** : <http://www.ankhonline.com>

⁸ Alexis Kagamé, *La Philosophie Bantu Comparée*, Paris, Présence Africaine, 1976, p. 228.

⁹ Zbyněk Žába, *Les Maximes de Ptahhotep*, op. cit., Prague, 1956, ligne 55-56.